

Municipales 2026 : la féminisation progresse, mais le plafond de verre perdure en Bourgogne-Franche-Comté

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 236 • Septembre 2026

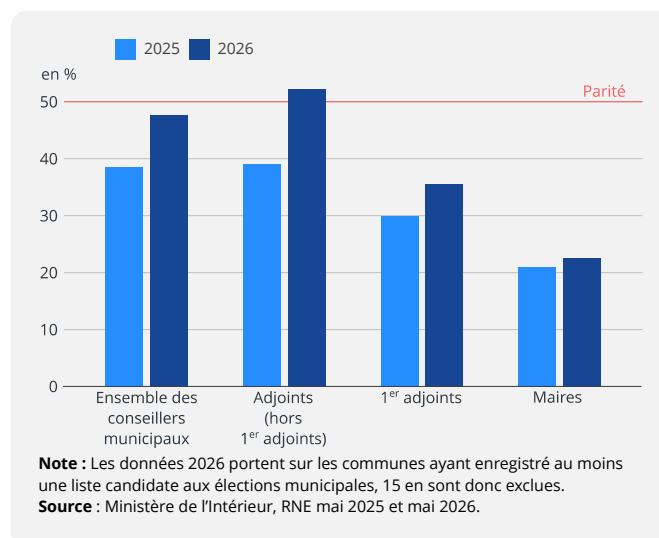
En Bourgogne-Franche-Comté, les élections municipales de mars 2026 ont modifié le paysage politique local. Pour la première fois, toutes les communes ont présenté des listes complètes et paritaires, même les plus petites. Les femmes représentent désormais 48 % des conseillers municipaux de la région, 10 points de plus qu'en 2025. Pourtant, la fonction de maire se féminise peu. L'offre électorale s'est limitée à une liste dans 81 % des communes de moins de 1 000 habitants. Dans les plus grandes, le nombre moyen de listes a peu évolué par rapport aux élections de 2020.

En Bourgogne-Franche-Comté, 3 685 communes étaient appelées à organiser les élections municipales de mars 2026. Cette année, le mode de scrutin de liste paritaire a été étendu à l'ensemble des communes, indépendamment de leur nombre d'habitants : même les communes de moins de 1 000 habitants ont dû proposer des listes de candidats complètes et paritaires. Ces 3 174 **petites communes** représentent 86 % des communes de la région et un tiers de la population régionale. Parmi elles, quinze communes n'avaient aucune liste candidate en mars 2026, mais ont organisé un scrutin dans les mois qui ont suivi.

La féminisation progresse à presque tous les échelons municipaux

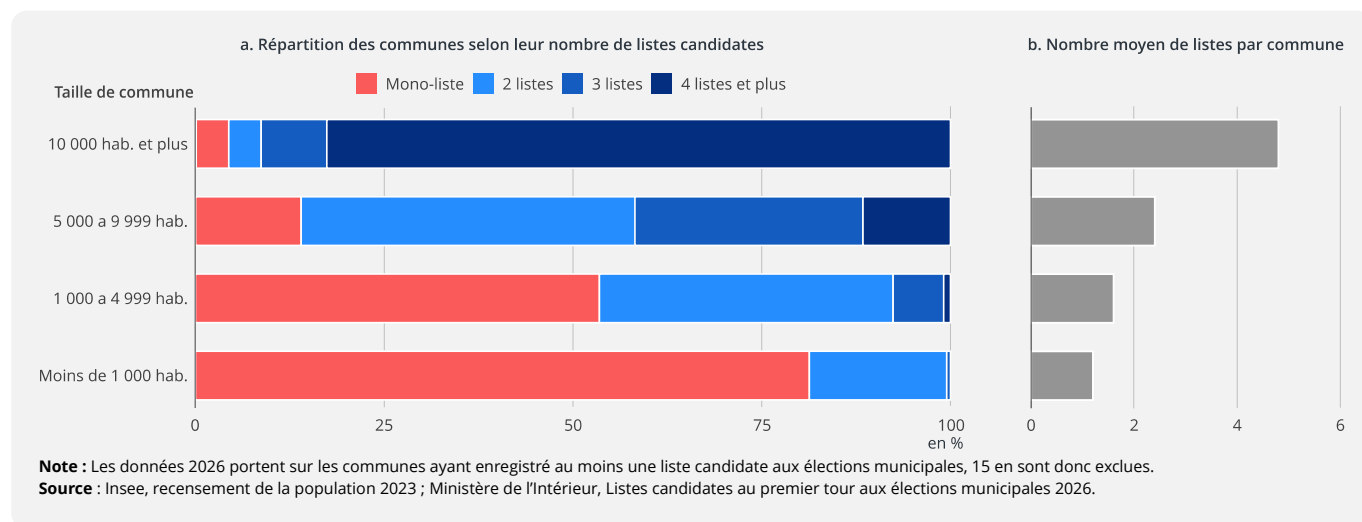
Aux élections municipales de 2026, la généralisation du scrutin de liste paritaire a favorisé la féminisation des conseils municipaux. En Bourgogne-Franche-Comté, 48 % des élus municipaux sont désormais des femmes, 10 points de plus que l'an passé ► **figure 1**. Ce sont ainsi 5 000 femmes supplémentaires qui ont été élues. Dans les petites communes, la parité est désormais quasiment atteinte dans les conseils municipaux : la part de femmes atteint 47 %, soit 12 points de plus que l'an passé. Dans l'ensemble des autres communes, le taux de féminisation est toujours de 48 %. La part de femmes dans les conseils municipaux est désormais proche de la moyenne régionale dans tous les départements de la région, y compris en Haute-Saône, dans le Jura et en Côte-d'Or, où la parité était jusqu'alors en retrait du fait de la forte part de petites communes. Malgré tout, les femmes restent confrontées à un plafond de verre, et le taux de féminisation, même s'il progresse, reste d'autant plus faible que les responsabilités augmentent. Parmi les conseillers municipaux sans fonction exécutive, les femmes sont désormais légèrement majoritaires : elles constituent 51 % de l'effectif, 9 points de plus que l'an passé. C'est également le cas

► 1. Part de femmes au sein des conseils municipaux



pour la fonction d'adjoint hors premier adjoint (52 %, en hausse de 13 points). En revanche, les femmes n'occupent que 36 % des postes de premiers adjoints (+6 points). Enfin, la fonction de maire reste très masculine : 23 % des maires seulement sont des femmes, une part qui progresse à peine (+2 points). Dans les petites communes, malgré le nouveau mode de scrutin, les femmes occupent toujours très peu la fonction de maire, passant en un an de 21 à 23 %. Dans les plus grandes, le taux de féminisation des maires a même légèrement fléchi, de 22 à 21 %. Actuellement, parmi les 23 communes de la région comptant 10 000 habitants ou plus, seules trois sont dirigées par une femme.

► 2. Offre électorale aux élections municipales 2026 en Bourgogne-Franche-Comté par taille de commune



Un peu plus de cadres au sein des conseils municipaux

Le profil socioprofessionnel des élus municipaux a peu évolué par rapport à la précédente mandature. Au sein de l'ensemble des conseils municipaux, la part des cadres est passée de 17 à 19 % en un an. Inversement, celle des ouvriers a baissé de 2 points. Les retraités demeurent la catégorie la plus représentée (38 %). Les maires présentent un profil comparable : 38 % d'entre eux sont retraités, et 21 % sont cadres (+2 points en un an). Les maires sont en outre légèrement plus âgés que l'an passé : 51 % ont 60 ans ou plus (+2 points). Cette évolution concerne davantage les femmes : 48 % des élues ont 60 ans ou plus, contre 42 % auparavant. En revanche, cette part évolue à peine chez les hommes, passant de 52 % à 53 %.

Le profil des maires a un peu changé en un an, bien que 6 maires sur 10 aient été renouvelés. Les femmes ont un peu moins retrouvé leurs fonctions de maires que les hommes, 55 % contre 61 %.

► Définitions

Dans cette publication, les **petites communes** désignent les communes de moins de 1 000 habitants, celles qui ont rejoint un mode de scrutin par liste paritaire, qui n'avait été mis en place, aux précédentes élections municipales en 2020, que sur les communes plus peuplées.

► Sources

Le **répertoire national des élus** (RNE) recense les personnes exerçant un mandat électif en France. Il est renseigné et tenu à jour par les préfetures et les services du Ministère de l'Intérieur, sur la base des éléments fournis lors de la phase d'enregistrement des candidatures. Il comprend des informations comme le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance, la catégorie sociale, le mandat exercé, la collectivité, et la date de début de mandat.

Les données relatives aux **candidatures aux élections municipales** de 2020 et 2026 sont issues des fichiers en open data du Ministère de l'Intérieur. Pour 2020, deux fichiers distincts coexistent selon le mode scrutin : l'un pour les communes soumises au scrutin de liste (1 000 habitants et plus), l'autre pour les communes relevant du scrutin plurinominal (moins de 1 000 habitants). Pour 2026, un fichier unique couvre l'ensemble des candidatures, le scrutin de liste ayant été généralisé à toutes les communes.

Une offre électorale moins fournie dans les petites communes

En 2026, 4 673 listes ont été présentées aux élections municipales dans la région, dont 27 % conduites par une femme.

Dans plus de 2 800 communes, une seule liste candidate a été proposée, soit plus des trois quarts des communes de la région. Dans le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, c'est même plus de 80 % des communes qui étaient concernées.

L'offre électorale était particulièrement limitée dans les petites communes : 1,2 liste en moyenne, sachant que 81 % de ces communes n'ont proposé qu'une seule liste. Cette offre s'étoffe à mesure que les communes sont plus peuplées ► **figure 2** : 1,6 liste en moyenne dans les communes de 1 000 à 5 000 habitants, 2,4 listes pour celles entre 5 000 et 10 000, et 4,8 pour les communes de plus de 10 000 habitants. Chevigny-Saint-Sauveur est la seule ville de plus de 10 000 habitants de la région où une seule liste candidate était proposée.

Dans les petites communes, le nombre de candidats a légèrement augmenté avec le passage au scrutin par liste, passant de 13,2 en moyenne en 2020 à 13,7 en 2026.

Dans les autres communes, celles qui n'ont pas changé de mode de scrutin, l'offre électorale est restée globalement stable à 1,8 liste en moyenne. Elle se restreint néanmoins légèrement pour les communes de 10 000 habitants et plus (4,8 listes en moyenne, contre 5,1 en 2020). ●

David Brion, Dimitri Szempruch (Insee)



Retrouver davantage de données associées à cette publication sur insee.fr.

► Pour en savoir plus

- **Brion D., Szempruch D.**, « [Les maires, encore loin de la diversité sociale et de la parité](#) », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 133, février 2026.
- **Brion D., Logeais C.**, « [Les femmes toujours bien moins nombreuses que les hommes aux fonctions de décision](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 150, mars 2022.

